

SYLVIE CONTE

Notaire associé

S.C.P.R. TACHOT & S. CONTE

12, Rue de la République
64530 PONTACQ
☎ 05.59.53.56.55
Fax 05.59.53.59.34

8bis, Avenue Las Bordes
64420 SOUMOULOU
☎ 05.59.04.69.20
Fax 05.59.04.69.21

E-mail : conte-tachot@notaires.fr

Site web : <http://tachotetconte.notaires.fr>

Comptabilité à SOUMOULOU

ATTESTATION

Je soussignée Maître Sylvie CONTE Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Raphaël TACHOT & Sylvie CONTE », titulaire d'un Office Notarial à PONTACQ, 12 Rue de la République , certifie et atteste qu'en date du 25 septembre 2013 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Philippe **CAZASSUS**, Responsable projet, demeurant à OUIILLON (64160)
43 chemin au-delà du luy.

Né à PAU (64000), le 17 octobre 1975.

Célibataire.

Et Mademoiselle Geneviève Marie-Bernadette Paule **GREGOIRE**, Coiffeuse,
demeurant à OUIILLON (64160) 43 chemin au-delà du luy.

Née à MOURENX (64150), le 19 novembre 1980.

Célibataire.

Au profit de :

Monsieur Loïc **HERLEDAN**, Dessinateur développeur, demeurant à IDRON (64320)
1 rue des genets.

Né à CHERBOURG (50100), le 21 juillet 1981.

Célibataire.

Et Madame Ludivine **DEBAIGT**, responsable administrative, demeurant à IDRON
(64320) 1 rue des Genets.

Née à PAU (64000), le 12 mai 1981.

Divorcée de Monsieur Frédéric Jean Pierre **GUINY**, suivant jugement rendu par le
Tribunal de grande instance de PAU, le 26 octobre 2010, et non remariée.

Quotités acquises :

Monsieur Loïc **HERLEDAN** acquiert la pleine propriété indivise à concurrence de
moitié.

Madame Ludivine **DEBAIGT** acquiert la pleine propriété indivise à concurrence de
moitié.

DESIGNATION

A IDRON (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES) 64320 31 Route nationale 117,
Un ensemble immobilier comprenant :


Notaires

- maison d'habitation de plein pied composée d'une cuisine, salle à manger, couloir, trois chambres, bureau et salle d'eau avec wc
 - double garage indépendant, piscine.
- Le tout construit sur un terrain.

Figurant au cadastre savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
BN	206	31 N 117	00 ha 18 a 16 ca

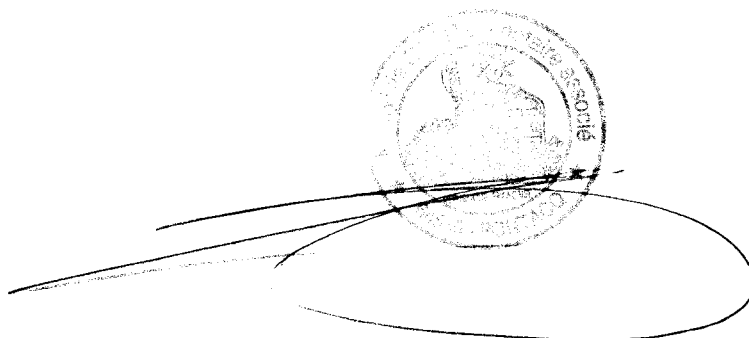
TEL ET AINSI que le **BIEN** existe, s'étend, se poursuit et comporte actuellement avec toutes ses aisances, dépendances, immeubles par destination, sans aucune exception ni réserve sauf à tenir compte de ce qui peut être le cas échéant indiqué au présent acte.

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** vendu à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle, le **BIEN** vendu étant entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A SOUMOULOU (Pyrénées-Atlantiques) ,
LE 25 Septembre 2013**





NOTAIRES
Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial

Successeurs de Maîtres FERRAS, DUPIN, et WAGNER

PAU 2 Rue Mourot

Adresse Postale
B.P. 809
64008 PAU CEDEX

Téléphone : 05.59.27.80.83
Télécopie : 05.59.27.99.37
scdupalais@notaires.fr
www.scdupalais-notaires.fr

Philippe GALLAZZINI
Diplôme Supérieur de Notariat
D.E.S.S. Juriste d'Affaires
Notaire

Dossier : A 2014 03873
VENTE DEBAIGT-HERLEDAN/TAPIE
Nos réf. : PG/AS/EN
Affaire suivie par : Ambreen SEVILLA
E-mail : ambreen.sevilla@notaires.fr
Vos réf. :

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE, Maître Philippe GALLAZZINI, Notaire à PAU (64000), 2 rue Mourot,

CERTIFIE ET ATTESTE :

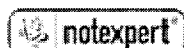
Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 30 juillet 2014,

Monsieur Loic HERLEDAN, dessinateur développeur, demeurant à IDRON (64320), 19 impasse de la Trubesse.
Né à CHERBOURG OCTEVILLE (50100), le 21 juillet 1981.
Célibataire.

Madame Ludivine DEBAIGT, responsable administrative, demeurant à IDRON (64320), 19 impasse de la Trubesse.
Née à PAU (64000), le 12 mai 1981.
Divorcée en uniques noces de Monsieur Frédéric Jean Pierre GUINY, suivant jugement du Tribunal de grande instance de PAU, en date du 26 octobre 2010.

Ont vendu à :

Madame Martine Anne-Marie TAPIE, employée CPAM, demeurant à LIMENDOUS (64420), 7 rue des Pyrénées.
Née à MAUBOURGUET (65700), le 15 septembre 1963.
Divorcée en uniques noces de Monsieur Carlos CATRINACIO, suivant



jugement du Tribunal de grande instance de PAU, en date du 28 juin 2011.

La pleine propriété du ou des immeubles ci-après désignés :

IDRON (Pyrénées-Atlantiques)

Une parcelle de terrain à bâtir non viabilisée située à IDRON (64320).

Ledit immeuble devant figurer au cadastre sous les références suivantes :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	BN	281	31 N 117	06 a 23 ca
Contenance totale				06 a 23 ca

Document d'arpentage - Cet immeuble est détaché d'un immeuble de plus grande importance cadastré section BN, numéro 206, lieudit 31 N 117, pour une contenance de 18a 16ca, le surplus après division restant la propriété du vendeur, ainsi qu'il résulte d'un document d'arpentage dressé le 3 juin 2014, par Monsieur DUREAU, géomètre-expert à BORDES (64510), 19 rue de Lourdes.

Ladite vente ayant été consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 €),

En ce compris le montant de la commission due par le vendeur à l'Agence CPC INVEST sise à PAU (64000), 52 rue Maréchal Joffre, titulaire d'un mandat donné par le Vendeur, s'élevant à la somme de CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €), toutes taxes comprises.

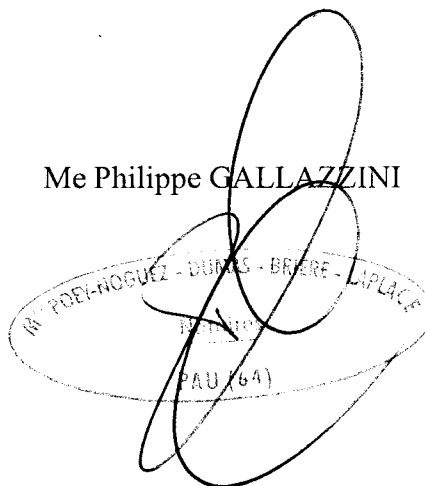
Payé comptant et quittancé aux termes dudit acte.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation destinée à valoir et servir ce que de droit.

A PAU,
Le 30 juillet 2014.

Me Philippe GALLAZZINI



Pierre POEY-NOGUEZ
Yannik BRIERE
Benjamin LAPLACE
Philippe GALLAZZINI

PAU 3 Rue Maréchal Foch

Adresse Postale
B.P. 809
64008 PAU CEDEX

Yannik BRIERE

Diplôme Supérieur de Notariat
Notaire

Dossier : A 2018 10158
Vente HERLEDAN/AGUIAR
Nos réf. : PG/RS/EN

Affaire suivie par : Romain SORTON

E-mail :
Vos réf. :

ATTESTATION



Successeurs de
Maîtres FERRAS,
DUPIN, WAGNER et
DUMAS

Maître Benjamin LAPLACE, notaire soussigné, associé de la société civile professionnelle dénommée "Pierre POEY-NOGUEZ, Yannik BRIERE et Benjamin LAPLACE, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à PAU (64000), 3 rue Maréchal Foch,

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 4 septembre 2018,

Monsieur **Loïc HERLÉDAN**, dessinateur développeur, et Madame **Ludivine DEBAIGT**, assistante maternelle, son épouse, demeurant ensemble à IDRON (64320), 19 impasse de la Trubesse.

Nés, savoir :

Monsieur à CHERBOURG OCTEVILLE (50100), le 21 juillet 1981,

Et Madame à PAU (64000), le 12 mai 1981.

Monsieur et Madame HERLÉDAN mariés à la Mairie de IDRON (64320), le 09 août 2014, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, sans modification depuis.

Ont vendu à :

Monsieur **José AGUIAR DA COSTA**, chef d'entreprise, et Madame **Maria**

Téléphone : 05.59.27.80.83 - Télécopie : 05.59.27.99.37
3foch@notaires.fr - www.scpdupalais-notaires.fr

Parkings publics : Bosquet ou Clémenceau - Lignes de bus : Arrêts « Gambetta » et « Bosquet » / Coxitis

Membre d'une association agréée. RIB : 40031 00001 0000145177A 23
Tout règlement supérieur à 3 000 € devra être effectué par virement bancaire.

Das Dorez RAMALHO DE SOUSA, assistante maternelle, son épouse, demeurant ensemble à IDRON (64320), 29 route de Tarbes.

Nés, savoir :

Monsieur à ROMAS VISEU (PORTUGAL), le 12 août 1980,

Madame à VISEU (PORTUGAL), le 26 février 1987.

Monsieur et Madame AGUIAR DA COSTA mariés à la Mairie de SATAO (PORTUGAL), le 13 août 2005, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, sans modification depuis.

La pleine propriété du ou des immeubles ci-après désignés :

IDRON (Pyrénées-Atlantiques)

Une petite parcelle de terre située à IDRON (64320), 19 impasse de la Trubesse.

Ledit immeuble devant figurer au cadastre sous les références suivantes :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	BN	287	19 IMP DE LA TRUBESSE	29 ca
Contenance totale				29 ca

Document d'arpentage - Cet immeuble est détaché d'un immeuble de plus grande importance cadastré section BN, numéro 280, pour une contenance de 11a 93ca, le surplus après division restant la propriété du VENDEUR, ainsi qu'il résulte d'un document d'arpentage dressé par Monsieur Jean-Pierre CAPMARTIN, géomètre-expert à BIZANOS.

Transfert de propriété au jour de l'acte.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur deux pages, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A PAU,

Le 4 septembre 2018.

Maître Benjamin LAPLACE

